

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 16 juillet DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h00 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Etaient présents : M. Benoît BALUT,
Mmes Inci ALTUNTAS, Sylvie CARDONA-GIL,

Ne formant pas la majorité des Membres en exercice mais se référant au procès-verbal de carence n°24/07/PV du 9 juillet 2024.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Lahsaine AIT BABA, Christophe COPLO, Eric HEBERT, Dominique LEGO, Christophe THIESSE,
Mmes Catherine BATAILLE, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET, Annick GASCHER, Brigitte ROIX,

Absents non excusés : MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON,

Avai(en)t donné pouvoir :

**Mme Inci ALTUNTAS,
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.**

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : Mmes Sonia ROSSIGNOL, Sophie BOYER.

DATE DE SEANCE

16 juillet 2024

DATE DE CONVOCATION

10 juillet 2024

DATE D'AFFICHAGE

18 juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 4

PROCURATION(S)

VOTANTS 4

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

**Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.**

La Vice-présidente

Délibération n° 4

CHARTE DU RESEAU DES RESIDENCES AUTONOMIE DE L'EURE (RRA27)

Madame Maryline Deslandes, Vice-présidente expose aux membres du Conseil d'administration :

Suite à différents constats liés à la crise sanitaire de 2020 et à la perspective du vieillissement de la société, le réseau des résidences autonomie est né de la volonté partagée par une majorité de responsables de résidences autonomie de l'Eure d'affirmer leur rôle dans le parcours domiciliaire des personnes âgées fragiles, de les rendre visible auprès des Institutions et du grand public, d'être des interlocuteurs reconnus, de mutualiser des actions et des moyens dès lors que cela est possible et d'échanger sur les aspects organisationnels, fonctionnels, financiers et humains rencontrés dans la gestion quotidienne de celles-ci.

L'adhésion à cette charte nous engage à :

- Accueillir, lorsque cela est nécessaire, toute action retenue par le réseau
- Participer, autant que faire se peut, aux rencontres et réunions organisées par le RRA27 et nommer un correspondant pour la structure ;
- Être présente à l'assemblée plénière annuelle ;
- Promouvoir le RRA27 ;
- Nourrir le RRA27 en échange d'expériences

En contrepartie, le réseau nous permet de :

- Avoir accès à une veille réglementaire
- Participer aux débats sur les grands enjeux liés à l'activité des résidences autonomie et aux populations cibles :
- Faire remonter aux Institutions concernées les problématiques communes ;
- Accéder à des formations et des actions au nom du RRA27

Le comité de pilotage est élu par les membres du réseau pour une durée de 3 ans.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **AUTORISER**, M. le Président, ou son représentant, à signer cette charte et signer tous documents s'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **AUTORISE à l'unanimité**, M. le Président, ou son représentant, à signer cette charte et signer tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure,
représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES